INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
Groupe Histoire-Géographie
Tristan LECOQ
IGEN

AGENCE POUR l'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À l'ÉTRANGER
Michel HERON
IA-IPR

CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE
Commentaires des programmes
Option internationale franco-tunisienne du baccalauréat

En classe de seconde, si les élèves de section option internationale du baccalauréat (OIB) bénéficient d'un enseignement de 4 heures hebdomadaires, ils ne disposent pas d'heures de demi-groupe et le travail méthodologique doit se faire en classe entière. Les professeurs doivent donc favoriser les temps de travail en autonomie avec des consignes précises pour pouvoir ensuite identifier les élèves en difficulté.

En histoire : le programme sera à traiter en 57 à 62 heures

Les aménagements du programme d'histoire spécifiques à la Tunisie sont nombreux tout en conservant la cohérence première du programme NOIB.
Le traitement du programme ne demande pas d'être exhaustif mais d'être exemplaire. Après avoir replacé rapidement en introduction le contexte général du thème et d'avoir énoncé les enjeux de ce dernier, le professeur propose une approche par l'exemple permettant de montrer la complexité des situations.
Les professeurs doivent traiter le thème 5 qui est en volume le plus important. Pour cela, il faut s'imposer une rigueur et ne pas hésiter à synthétiser la fin d'un thème si jamais la progression initiale n'est pas tenue, notamment pour les thèmes 3 et 4. Il est souhaitable que le thème 5 soit entamé dès la fin du second trimestre pour s'assurer de traiter toutes les questions de ce thème qui s'inscrit en continuité avec le programme de première et de terminale.

Thème introductif – Les Européens dans le peuplement de la Terre : 4 h

Ce thème doit conserver sa dimension introductive et donc être traité dans le temps imparti de 4 heures. La question est intégrée dans le cadre du foyer de peuplement méditerranéen avant de s'intéresser particulièrement à la dynamique démographique européenne. Le professeur commence par replacer à partir de cartes, en deux heures, les dynamiques du foyer de peuplement européen à l'échelle mondiale, puis la forte croissance démographique de la rive Nord à partir de la fin du XVIIIe siècle. Ensuite, il s'appuie sur l'étude d'un exemple d'émigration européenne vers le Maghreb.

Thème 2 - L'invention de la citoyenneté dans le monde antique : 7– 8h

Ce thème vise à réfléchir sur la question de la citoyenneté antique. La deuxième question « citoyenneté et empire à Rome » est présentée à travers un exemple du nord de l'Afrique. L'exemple est laissé à l'appréciation du professeur.

Cela permet de développer une approche critique et de mettre en perspective en posant le débat entre citoyenneté et romanisation. Le fait de la citoyenneté signifie-t-il acceptation de la romanisation ? Il faut donc questionner la corrélation entre le transfert de droits, le transfert de culture et de modes de vie. Ainsi, il est possible de souligner la complexité de l'assimilation. Il semble alors nécessaire d'évoquer les formes de résistance notamment par la présence d'autres modes d'organisation persistants au Maghreb comme une alternative à la citoyenneté romaine.

Thème 3 – Sociétés et cultures dans l'espace méditerranéen du XIe au XIIIe siècle : 12– 14 h

L'ancrage choisi est celui de la Méditerranée. Ce thème invite à la réflexion en miroir de part et d'autre des deux rives. L'entrée se fait désormais à travers l'exemple de lieux et d'individus. Il semble nécessaire de traiter chaque exemple au sein d'une séance cohérente en énonçant les enjeux en préalable et en y répondant avant la fin de la séance.

Ainsi la première question commence par l'héritage artistique de cette période dominée par le fait religieux. L'objet d'art religieux qui constitue aujourd'hui un élément patrimonial est replacé dans son contexte historique pour comprendre les conditions de sa production. On insistera tout particulièrement sur les liens entre pouvoir politique et pouvoir religieux. Ainsi, il semble important, dans le cas d'œuvres d'art musulmanes qui ont été conservées jusqu'à aujourd'hui, de montrer le lien entre programme architectural et affirmation d'une dynastie politique. Le lien avec l'histoire des arts est ici fortement prescrit.

Il est ensuite demandé de présenter un espace de cohabitation et/ou de confrontation entre les différentes communautés religieuses que cela soit en espace rural ou en espace urbain. Il sera nécessaire de présenter la diversité des statuts juridiques des différentes communautés puis d'analyser des moments de conciliation et des moments de tension.

Au regard du programme commun des lycées, une nouvelle question obligatoire traite de la circulation des hommes et des idées. Cette question peut être traitée en une séance d'une à deux heures.
Après avoir rappelé le contexte intellectuel de la Méditerranée notamment en lien avec le fait religieux, le professeur choisira l'exemple d'un grand intellectuel arabe. Il présentera son parcours entre les deux rives et le mettra en parallèle avec son œuvre. Il montrera les sources d'inspiration en les localisant dans le temps et dans l'espace en insistant sur les canaux de transmission. Puis, sera analysée l'originalité de l'œuvre intellectuelle de l'individu étudié et sa diffusion.

Pour les deux questions au choix, il a été proposé des études comparatives dans les différentes aires culturelles de la Méditerranée au choix des professeurs.

En ce qui concerne les sociétés et cultures rurales, si le programme commun des lycées souhaitait l'étude d'un fief, système spécifique au nord-ouest de la France ayant participé de la construction de la monarchie capétienne, il semble très intéressant d'opposer cette organisation à celle du Maghreb où s'affirment de nouvelles structures agraires (droit de propriété, transmission de la propriété). Celles-ci sont articulées au travail de la terre (culture et mode de culture) par la mise en œuvre d'aménagements collectifs comme l'irrigation s'appuyant sur des accords politiques tribaux et intertribaux.

Dans l'étude des sociétés urbaines, le professeur insistera sur la présence de diverses communautés disposant souvent d'un droit spécifique au sein de la ville pour assurer le dynamisme commercial de cette dernière.

Si les questions entre sociétés rurales et sociétés urbaines sont au choix, quelle que soit la question choisie, le professeur doit évoquer les relations entre sociétés rurales et sociétés urbaines.

Thème 4 – Nouveaux horizons géographiques et culturels des Européens à l'époque moderne : 12– 14h

Le professeur reste libre du choix des objets d'étude dans la variété des cas proposés par le programme. Ce thème 4 ne doit pas être traité dans une optique téléologique mais davantage comme un moment d'ouverture d'un champ de possibles par la découverte d'une nouvelle partie du Monde et sa mise en relation avec l'ancien Monde (Europe, Afrique, Asie) par les Européens. Il faut éviter toute linéarité et davantage insister sur la question de la bifurcation des sociétés dans le temps et selon les espaces.

Thème 5 - Révolutions, libertés, nations, à l'aube de l'époque contemporaine : 20-22 h

Ce thème est fondamental du fait de son rôle pour comprendre les thématiques abordées en première et en terminale. Dans cette thématique, le professeur est invité à concentrer son questionnement sur la question de la liberté, de l'égalité devant la loi et du suffrage. Ces questions doivent permettre de réfléchir sur les enjeux que sont la définition de nouveaux concepts politiques et leur application.
La troisième question à traiter est celle de l'éveil intellectuel du monde arabo-musulman au XIXe siècle. Cette question amène à présenter les conditions historiques de l'affirmation d'un débat autour de la réforme de la société au sein du monde arabo-musulman.

Dans un premier temps, le professeur insistera tout particulièrement sur la campagne d'Égypte et ses effets sur le monde arabo-musulman. Puis il abordera la question à travers d'autres exemples en montrant toujours comment les pouvoirs politiques cherchent à réformer leur société pour faire face à la montée en puissance économique et politique des Européens.

À partir de l'exemple de l'Empire ottoman, il sera alors possible d'illustrer la volonté de réorganiser l'État, notamment l'armée, la recherche de dynamiser l'économie et enfin de former une nouvelle élite. On mettra l'accent sur les volontés de réformes dont les origines

sont à la fois en prisme et en miroir avec les réformes en Europe tout en étant liées à des incitations et des dynamiques propres au monde arabo-musulman. L'exemple de la constitution tunisienne de 1861 (en vigueur de 1861 à 1864) peut fournir la matière de l'étude d'un champ des possibles en matière de réformes et de leur échec.

Il semble nécessaire de poser la question de l'impact du mouvement libéral et de la transposition de nouvelles catégories politiques comme l'idée de nation, notamment de nation arabe qui s'articule autour d'un référent culturel commun générateur de nouvelles tensions. Ce cadre historique permet aux élèves de comprendre tout le mouvement culturel et littéraire qu'ils étudient en langue et littérature arabe. Par ailleurs, il est indispensable à la compréhension des enjeux politiques, religieux et culturels actuels. Au moins 8 à 10 heures seront nécessaires pour traiter cette question complexe.

La dernière question de ce thème « Regards croisés Orient-Occident » permet de conclure le programme d'histoire et d'assurer la transition avec l'année de première. Le professeur doit mettre en parallèle deux récits de voyageurs traversant la Méditerranée, un de la rive sud décrivant le nord et un autre de la rive nord décrivant la rive sud.

Le professeur à partir d'extraits de récits posera la question du regard de l'autre, entre préjugés, fascination, répulsion, objectivité et fantasme. Enfin, il expliquera comment en Europe s'affirme au XIXe siècle un courant littéraire et artistique : l'orientalisme. Là encore, s'il est indispensable de partir d'œuvres, il est nécessaire de montrer comment cet orientalisme renouvelé se distingue de l'orientalisme du XVIIe siècle en figeant des représentations qui érige l'Orient en un espace miroir. L'Orient devient le contre-point de l'Occident accompagnant la mise en place d'un nouveau rapport de force politique.

En géographie : le programme sera à traiter en 57 à 62 heures

Le programme de géographie s'articule autour de thèmes généraux sans ancrage territorial spécifique, laissant les professeurs libres des cas abordés. La Tunisie comme territoire sera largement étudiée dans le programme de 1re dont il constitue le thème 1 sur une enveloppe horaire de 18 heures. Il ne s'agit donc pas en seconde d'étudier les mêmes cas que ceux présentés en première et surtout de bien respecter les problématiques spécifiques à chaque programme. Le professeur sera donc vigilant afin de coordonner son enseignement entre la seconde et la première.

Par ailleurs, dans le choix des cas étudiés, il essayera si possible d'insister sur les cas les plus récents en s'appuyant sur des sources documentaires actualisées.

Enfin, le programme de seconde doit aussi conserver sa vocation de découverte planétaire de lieux en ouvrant l'horizon géographique des élèves.

Thème introductif – Les enjeux du développement : 10-14 h

La troisième mise en œuvre questionne la spécificité des enjeux de développement en Tunisie qui fait face à la fois à des enjeux classiques de développement tout en devant mettre en œuvre des stratégie de durabilité de ce même développement. Pour traiter cette question complexe, il est proposé une étude de cas à partir d'un Agenda 21. Ainsi peuvent être posés de nombreux enjeux qui animeront les trois années d'enseignement de la géographie au lycée.

Il semble ainsi nécessaire de ne pas écarter les problématiques profondes de pauvreté et d'accès aux systèmes de santé et d'éducation avant de réfléchir à question de l'environnement. De même cette question d'environnement doit être abordée à la fois dans la qualité des infrastructures, notamment des réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement, en posant le problème de la pollution liée à la concentration de la population. Cette question peut être prolongée sur la question de la qualité de l'habitat et de la constitution de nouvelles normes. La qualité des infrastructures apparaît comme particulièrement liée à la constitution d'un espace économique dynamique à même d'assurer la production de biens et de services nécessaires à la population.

Alors, il est possible de réfléchir à comment tous les acteurs tentent de construire un nouvel horizon prospectif de la gestion d'un espace en essayant de tenir compte de toutes les contraintes qu'elles soient sociales, économiques ou écologiques dans le cadre d'un Agenda 21 local.

Pour les autres thèmes, les professeurs sont libres des cas étudiés.